

## Code de transparence

### **Déclaration d'engagement**

L'investissement socialement responsable (ISR) est un élément essentiel de la stratégie d'investissement d'Oudart Gestion. Nous sommes activement impliqués dans l'ISR qui représente une part croissante de notre gestion. Nous souhaitons vous faire partager cet engagement à travers ce code de transparence où nous éclaircissons les éléments fondamentaux de notre gestion ISR.

### **Conformité avec le Code de Transparence**

La société Oudart Gestion s'engage pour la transparence et nous souhaitons être aussi transparents que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Le fonds Oudart Opportunités France ISR respecte ainsi l'ensemble des recommandations du Code Européen de Transparence ISR.

**Décembre 2022**

## **Table des matières**

Table des matières .....	2
1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence .....	4
2. Données générales sur la société de gestion .....	4
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code. 4	
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ? .....	5
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? .....	6
2.4. Comment est appréhendée la question des risques ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? Art. 173 .....	7
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ? .....	8
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ? .....	10
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ? .....	10
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? .....	10
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? .....	11
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ? .....	11
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence.....	11
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ? .....	11
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ? .....	12
3.2.1 Moyens internes : .....	12
3.2.2 Moyens externes : .....	12
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	15
3.3.1 Exclusion .....	15
3.3.2 Notation ESG .....	18
3.3.3 Indicateurs ESG .....	19
Indicateurs de Gouvernance .....	19
Indicateurs Sociaux .....	19
Indicateurs Environnement et Climat .....	19

Indicateurs Droits Humains.....	19
3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ? .....	19
<b>3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs</b> (construction, échelle d'évaluation...) ? .....	20
3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? .....	21
4. Processus de gestion .....	21
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	21
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	24
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? .....	24
4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? .....	24
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .....	24
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ? .....	24
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? .....	24
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? .....	25
5. Contrôles ESG .....	25
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ? .....	25
6. Mesures d'impact et rapports ESG .....	25
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ? .....	25
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ? .....	25
6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ? .....	26
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? .....	26

## 1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Le présent code de transparence s'applique au fonds Oudart Opportunités France ISR.

Stratégies dominantes et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 26/09/2022	Labels	Liens vers les documents relatifs au
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions de pays de l'UE <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créanceinter <input type="checkbox"/> Monétaire <input type="checkbox"/> Monétaire court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcools <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energie fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles :	Oudart Opportunité France : <b>60 millions d'euros</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres	<a href="#">Démarche d'investisseur responsable</a>  <a href="#">Politique de vote</a>

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société Oudart Gestion est une filiale à 100% du groupe Cholet-Dupont-Oudart.

Société de Gestion de Portefeuille (SGP), elle gère à la fois des portefeuilles privés pour une clientèle d'institutionnels et de personnes privées, et des OPC d'actions et d'obligations principalement investis sur les marchés européens. Cette activité de gestion d'OPC devrait

prochainement être transférée à la société Cholet Dupont Asset Management dans le cadre d'une réorganisation interne et d'une amélioration des services.

Un des objectifs principaux de cette réorganisation est d'augmenter l'expertise ISR de ces deux entités afin de la promouvoir dans l'ensemble du groupe.

### **16 Place de la Madeleine - 75008 Paris – France**

Tél : +33 (0)1 42 86 25 00

Fax : +33 (0)1 42 86 25 25

## **2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?**

Les principes d'investissement responsable ont commencé à guider les décisions d'investissement et la manière dont les fonds d'Oudart Gestion sont gérés depuis 2015.

Nous pensons qu'un investissement réussi est intrinsèquement lié à l'identification, la compréhension et l'intégration des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions et notre actionnariat. La méthodologie est explicitée en point 3.2.2 de ce document. En outre, nous sommes convaincus que la gestion ISR permet une création de valeur à long terme dans un monde en constante évolution.

Ce sont ces convictions qui nous ont conduit à intégrer progressivement les critères ESG dans notre processus d'investissement.

En 2021, nous avons formalisé notre approche d'investissement responsable et avons intégré les critères ESG de façon plus structurée dans notre processus de sélection de valeurs. Depuis, les informations et outils dont nous disposons, nos ressources et notre approche de l'intégration des principes d'investissement responsable ont évolué, en restant cependant fidèles à notre engagement de départ : être des actionnaires actifs des entreprises dans lesquelles nous investissons et refléter nos convictions ESG dans le cadre de notre processus d'investissement global.

Ainsi, nous nous sommes appuyés sur des prestataires externes comme :

- Sustainalytics pour le suivi et l'analyse des portefeuilles sous un angle ESG
- ISS et Glass Lewis pour la mise en œuvre de notre politique de vote
- Les analyses extra-financières de nos brokers (Kepler Cheuvreux, Société Générale, ODDO BHF)

L'équipe de gestion a été étoffée afin de formaliser nos démarches ESG. L'ensemble de l'équipe de gestion ainsi que d'autres compétences au sein de la structure se sont aussi mobilisés sur le développement de notre démarche ESG. Enfin, nous avons adhéré en décembre 2021 aux PRI (Principles for Responsible Investment) qui sont un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement responsable offrant un éventail d'actions possibles permettant de mieux intégrer les questions ESG dans nos pratiques d'investissement.

## **Grands principes de notre démarche d'investisseurs responsables :**

Nous avons décidé d'exclure certaines activités de nos portefeuilles, soit qu'elles constituent l'essentiel des activités d'une société soit qu'elles représentent une partie significative de leur chiffre d'affaires.

Ainsi, nous excluons les activités qui peuvent engendrer des addictions telles que le tabac (production et distribution dans la limite d'une part du chiffre d'affaires), les drogues ou le jeu, celles qui participent à la production de charbon ou celles qui ont un rapport avec certaines armes. Les entreprises impliquées dans la fabrication, la prestation de service ou le support technique des armes suivantes ainsi que de leurs composants sont totalement exclues : les mines anti-personnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes chimiques et les armes biologiques.

L'analyse des controverses, c'est-à-dire des débats ou des polémiques issues de l'activité des sociétés est aussi un facteur d'exclusion de nos portefeuilles, particulièrement celles qui ont un caractère grave (score supérieur à 4/5) sur Sustainalytics engendrant une approche du risque ESG dégradée.

En tant qu'actionnaires, Oudart Gestion a un rôle à jouer pour que ces entreprises prennent des engagements sérieux, sincères et vérifiables. L'exercice de notre droit de vote comme le recours au dialogue lors de réunions avec les sociétés investies sont en cela des leviers d'action efficaces.

Sur le sujet des émissions de carbone, nous nous engageons à publier l'empreinte des fonds que nous gérons afin de vérifier que nous sommes, année après année, sur la bonne voie.

La nécessité pour notre civilisation de réduire les pollutions de toutes sortes (gaz à effet de serre, plastique, etc..) recèle aussi de nombreuses opportunités d'investissement selon nous. C'est pour cela que les entreprises liées aux énergies renouvelables, à l'économie circulaire et à la digitalisation de nos processus sont analysées et constituent un vivier significatif de notre univers.

Pour plus de détails sur notre politique d'investisseur responsable :

<https://www.oudart.fr/nous-connaitre/notre-demarche-d-investisseur-responsable.html>

### **2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

Notre démarche d'investisseurs responsables est formalisée autour de deux piliers principaux. D'une part, la politique de vote et d'engagement, et d'autre part notre démarche d'investissement responsable.

Nous publions également des documents de suivi de nos performances de risques ESG tels que les rapports extra-financiers et nous nous engageons à constamment faire évoluer cette documentation en accord avec les évolutions réglementaires.

## Notre démarche d'investissement responsable

Ce document formalise toute notre approche en matière de risques ESG. Il décrit notamment notre stratégie de sélection et d'exclusion des titres en respectant des critères de risques ESG.

<https://www.oudart.fr/nous-connaître/notre-demarche-d-investisseur-responsable.html>

### Politique de vote et d'engagement :

En renforçant son engagement ESG, Oudart Gestion cherche à promouvoir une économie plus durable et socialement responsable. Cela se fait soit directement, à travers notre processus d'analyse et de gestion soit indirectement, par le dialogue constant avec les sociétés dans lesquelles nous investissons en cherchant à promouvoir les meilleures pratiques ESG dans ces entreprises.

Pilier central de l'investissement socialement responsable et des réglementations extra-financières actuelles, l'engagement occupe pour Oudart Gestion une place de premier plan dans sa politique ESG. L'engagement d'Oudart Gestion se traduit essentiellement par la prise en compte et l'intégration de deux aspects fondamentaux.

D'une part, **le dialogue** : le suivi des sociétés et des secteurs en portefeuilles implique un dialogue régulier avec les responsables et dirigeants des sociétés investies. Cela amène de la part de nos analystes et gérants des questions, des expressions de désaccords ou encore des suggestions d'améliorations sur les politiques et stratégies ESG menées.

D'autre part, notre engagement a un impact encore plus direct lors des **votes en Assemblée Générale**. A cette occasion, les gérants analysent et évaluent au préalable les résolutions de sociétés investies qui prennent en compte des critères d'appréciation de risques ESG ; afin dans un second temps de les approuver ou d'exprimer leur désaccord par l'exercice du vote.

[Lien vers la politique de vote et d'engagement](#)

### Rapports

Nos rapports permettent de maintenir un suivi des risques ESG et d'informer nos clients sur la contribution qu'ils apporteront aux causes de durabilité à travers leur investissement. Le portefeuille du fonds doit présenter, dans l'ensemble, des caractéristiques extra-financières positives par rapport à son univers de référence basé sur les indicateurs de durabilité utilisés dans l'analyse des risques ESG du fonds.

[Lien vers les rapports](#)

#### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? Art. 173

Bien que les questions ESG soient parfois difficiles à évaluer, nous estimons que ces facteurs peuvent avoir un impact significatif sur la performance de l'entreprise à court et à long terme ainsi que sur le risque inhérent à l'investissement dans une entreprise.

Par conséquent, nous croyons profondément que l'analyse de l'exposition et de la gestion d'une entreprise aux facteurs ESG, en plus de l'analyse financière traditionnelle, améliorera notre compréhension de la juste valeur d'une entreprise et de sa capacité à livrer des rendements durables.

Nous sommes aussi persuadés chez Oudart Gestion que la performance ESG rejoint la performance financière des entreprises et y contribue ou y contribuera à l'avenir.

Nous croyons que le changement climatique sera un moteur déterminant de l'économie mondiale, de la société et des marchés financiers dans les années et les décennies à venir. Nous sommes également conscients que les coûts du changement climatique dépasseront ceux de l'action et de l'investissement pour la transition environnementale ; et que ce risque est à prendre en considération dès maintenant.

Les entreprises qui ne parviendront pas à suivre cette transition seront en difficulté selon nous à l'avenir. En effet, les résultats de certaines entreprises peuvent être menacés par la transition en cours. Certains secteurs devront engager une restructuration coûteuse qui nuira à leur performance sans quoi ils pourraient être amenés à disparaître. Nous essayons dès maintenant de détecter ces entreprises en décidant de les exclure de notre processus et en misant plutôt sur des entreprises avec de bonnes perspectives environnementales comme nous le ferions pour des entreprises ayant des bonnes perspectives en termes de bénéfices, de guidance ou de tout autre critère financier.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur nos partenaires pour analyser les perspectives, les actions déjà réalisées et la crédibilité des actions envisagées. Vous pouvez retrouver le détail de notre politique d'exclusion (voir paragraphe 3.3.1 Exclusion).

S'agissant de la Gouvernance, Oudart considère que les bonnes pratiques en la matière conditionnent tant la bonne conduite en affaires que la poursuite de mesures et pratiques plus justes dans les domaines de l'Environnement et du Social.

Par conséquent, nous portons une attention particulière aux efforts fournis par les sociétés dans lesquelles nous investissons dans leur conduite des affaires, la gestion de leurs ressources humaines, des droits humains ou encore leur gestion des risques et des crises.

Ces facteurs constituent pour Oudart des prérequis fondamentaux à l'appréciation de la politique ESG d'une société dans son ensemble.

## **2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Tout d'abord, chez Oudart Gestion, nous croyons en l'importance de l'implication de tous dans le processus de gestion ISR. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe de gestion est impliqué dans ce processus. Le développement d'une culture ESG au sein d'Oudart Gestion et du groupe Cholet Dupont Oudart sont en implémentation constante.

L'équipe dédiée à l'ESG se compose d'analystes-gérants et de gérants salariés des deux sociétés de gestion Oudart Gestion et Cholet-Dupont Asset Management appelées à se réunir très prochainement, notamment dans le but de développer l'expertise ISR de l'ensemble du groupe Cholet-Dupont-Oudart :



**Gérants :**

Antoine CAISEY

Jean-Philippe MOLLET

Arnaud CAYLA

Philippe LESUEUR

Karl EDOM

**Analystes ESG :**

Laurent MISSOFFE

Dorian FOULON

**Assistant gérant :**

Thomas BILLAUD

**RCCI :**

Jean-Michel VUILLOT

**Contrôle interne :**

Olivier ROSBLACK

**Référent ESG**

Jean-Philippe MOLLET

Les gérants et analystes construisent et appliquent le processus ISR tel que décrit dans ce code de transparence.

Le référent ISR préside le comité ESG, gère les relations avec les prestataires externes, identifie les besoins en formations et travaille à l'amélioration continue de la démarche ISR et des outils de suivi.

**Par ailleurs sont impliqués :**

L'équipe de contrôle interne vérifie l'application de cette politique à travers des contrôles permanents.

## **2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?**

Nous disposons d'une équipe de 3 analystes ESG et assistant-gérant, et de 6 gérants impliqués dans le processus décisionnel et la réflexion ESG.

## **2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?**

Nous sommes adhérents aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

En tant que signataires des PRI nous nous engageons à adopter et à mettre en œuvre les six principes des PRI, qui sont un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement offrant un éventail d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement<sup>1</sup>:

1. Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
3. Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
6. Nous rendons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

En tant que signataire, nous sommes tenus de rendre compte annuellement de nos activités d'investissement responsable et de nos pratiques d'intégration ESG. Les points saillants de notre reporting PRI pour nos stratégies d'investissement seront divulgués dans un rapport spécifique d'évaluation et de transparence.

## **2.8. Quel est l'encours<sup>2</sup> total des actifs ISR de la société de gestion ?**

Le fonds Oudart Opportunités France ISR, concerné par ce code de transparence, a un encours de 60 M€ au 26/09/2022.

---

<sup>1</sup> Site web UNPRI.org, page "What are the Principles for Responsible Investment?"

## **2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Le total au sens large des actifs suivant une procédure ESG s'élève à 104M€. Deux autres fonds qu'Oudart Opportunités France ISR suivent une procédure ESG : les fonds Oudart Midcap Europe (17M€) et Oudart Europe (27M€) au 26/09/2022. Cela représente plus de 51% du total des encours OPCVM d'Oudart Gestion (203M€).

## **2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Le fonds Oudart Opportunités France ISR est l'unique fonds concerné par la labellisation ISR à ce jour.

# **3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence**

## **3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?**

Par la prise en compte des critères de risques ESG, Oudart Gestion cherche à contribuer à l'amélioration de l'environnement et des conditions sociétales en France et dans le monde. Nous voulons, à notre échelle, influencer positivement la manière dont les entreprises gèrent leur activité de sorte à ce que celle-ci soit en accord avec les bonnes pratiques sociales et de gouvernance mais aussi qu'elles réduisent leur impact sur la planète.

Nous sommes aussi convaincus que les critères de risques ESG contribuent très utilement à l'enrichissement de nos critères d'investissement.

L'ISR offre en effet une vision complémentaire à la fois en termes de risques et d'opportunités. De nombreux exemples démontrent que les entreprises les plus attentives aux problématiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance offrent les meilleures perspectives sur le long terme.

De plus l'analyse extra-financière des sociétés permet une meilleure connaissance de leurs produits, des chaînes de fabrication, des relations avec les fournisseurs ainsi que des besoins de leurs clients.

L'analyse des règles de gouvernance permet également d'affiner les qualités et les défauts de l'organisation et du management des entreprises.

## 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

### 3.2.1 Moyens internes :

Notre équipe tout d'abord, composée d'analystes et de gérants, effectue une analyse approfondie des valeurs.

Les gérants rencontrent également les dirigeants d'entreprises, ce qui leur permet de discuter des différents sujets ESG en partageant leurs points de vue sur le processus de gestion de l'entreprise.

#### **De nombreux comités :**

**Comité ESG (hebdomadaire) :** Ce comité permet de mettre en commun nos analyses et de mettre en concurrence nos vues en matière d'E, S et G. Il a pour vocation d'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG, d'assurer un suivi sur l'avancement de notre processus de labélisation, et de vérifier la conformité de notre processus ESG. Ce comité donne place à un débat permettant d'harmoniser notre processus et d'avoir une vue plus objective sur les sociétés dans lesquelles nous investissons. Il permet également de prendre des décisions sur l'exclusion de valeurs et plus largement sur la gestion du portefeuille. Enfin, nous discutons aussi des controverses en cours et de leurs perspectives d'évolution. Nous suivons lors de ce comité la dégradation des notes de risques ESG des différentes valeurs des portefeuilles.

Nous prenons enfin une décision finale commune sur l'exclusion ou non d'une valeur à la suite d'une controverse importante.

**Comité valeurs – ESG (mensuel) :** Ce comité permet la confrontation des convictions des gérants, qu'ils soient gérants ESG ou non. Cela permet une meilleure compréhension de tous les points de vue d'investisseurs et il permet ainsi de diffuser la culture ESG au sein de l'ensemble du groupe. Nous suivons lors de ce comité la dégradation des notes de risques ESG des différentes valeurs des portefeuilles. Notre engagement doit en effet se porter sur les investisseurs mais également sur nos partenaires au sein du groupe **Cholet Dupont Oudart**.

### 3.2.2 Moyens externes :

Nous travaillons principalement avec Sustainalytics pour la constitution et le suivi de nos portefeuilles ESG. En cela, leur analyse tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif nous aide à développer et à affiner notre approche de l'ESG notamment grâce à leurs outils de screening, de reporting, mais aussi d'analyse des controverses et des secteurs controversés qui nous donne accès à un profil ESG complet de nos portefeuilles tout en nous permettant d'effectuer des recherches plus approfondies sur chacun des indicateurs pris en compte.

La méthodologie de Sustainalytics est basée sur l'évaluation des risques ESG afin de permettre aux investisseurs de prendre des décisions plus éclairées en fournissant des informations matériellement pertinentes sur les risques et les opportunités de durabilité.

Comment sont calculées les notes de risque ESG par Sustainalytics ?

Les notations de risque ESG mesurent le degré de risque de la valeur économique d'une société (valeur d'entreprise) lié aux facteurs ESG ou, plus techniquement parlant, l'ampleur des risques ESG non gérés d'une société.

Les notations de risque ESG comprennent deux dimensions, l'exposition aux risques (Exposure) et la gestion du risque (management), pour évaluer l'ampleur du risque ESG non géré auquel une entreprise est exposée.

Pour chaque entreprise, le risque non géré est mesuré en évaluant un ensemble unique d'enjeux ESG importants en fonction de l'exposition de l'entreprise à ces enjeux et de leur gestion. Le risque non géré résultant pour chaque question est ensuite additionné pour obtenir un score qui représente le risque ESG global de l'entreprise.

L'évaluation du risque ESG d'une entreprise se compose d'un score quantitatif et d'une catégorie de risque. Le score quantitatif représente les unités de risque ESG non géré, les scores les plus bas représentant un risque non géré moindre. Le risque non géré est mesuré sur une échelle ouverte commençant à zéro (aucun risque) et, pour 95 % des cas, un score maximal inférieur à 50. Sur la base de leurs scores quantitatifs, les entreprises sont regroupées dans l'une des cinq catégories de risque (négligeable, faible, moyen, élevé, grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une évaluation de "risque élevé" reflète un degré comparable de risque ESG non géré dans tous les sous-secteurs couverts. Cela signifie qu'une banque, par exemple, peut être directement comparée à une compagnie pétrolière ou à tout autre type d'entreprise. Un point de risque est un point de risque (principe d'équivalence), quelle que soit l'entreprise ou l'enjeu auquel il s'applique, et les points de risque s'additionnent entre les enjeux pour créer des scores globaux. Avec les scores du classement des risques ESG, Sustainalytics introduit une "monnaie unique" pour le risque ESG.

Exposition et gestion - les deux dimensions de la notation des risques chez Sustainalytics

### **Première dimension : Exposition aux risques (Exposure)**

L'exposition peut être considérée comme un ensemble de facteurs liés aux facteurs ESG qui présentent des risques économiques potentiels pour les entreprises. On peut également considérer l'exposition comme la sensibilité ou la vulnérabilité d'une entreprise aux risques ESG. Les questions ESG importantes et leurs scores d'exposition sont évalués au niveau du sous-secteur, puis affinés au niveau de l'entreprise.

L'exposition permet de déterminer l'importance accordées aux questions ESG essentielles. Un enjeu présentant une exposition plus élevée contribuera davantage à l'exposition globale au risque d'une entreprise, et un enjeu présentant une exposition plus faible contribuera moins à l'exposition globale au risque d'une entreprise. En d'autres termes, les enjeux qui sont financièrement plus importantes pour une entreprise pèsent plus lourd dans l'équilibre de la notation d'une entreprise, car Sustainalytics considère que le risque non géré sur des enjeux essentiels a un impact plus important sur la valeur de l'entreprise que le risque non géré sur des enjeux moins importants.

### **Deuxième dimension : Évaluation de l'exposition aux risques (Management)**

L'évaluation de l'exposition d'une entreprise se fait en quatre étapes. Le point de départ consiste à déterminer l'exposition des entreprises qui opèrent dans un sous-secteur donné (caractérisé

par des produits et des modèles d'entreprise à peu près similaires) à un ensemble de questions ESG potentiellement pertinentes. La désactivation des enjeux et l'évaluation du bêta font partie du processus régulier de mise à jour de la recherche sur les entreprises, exécuté par l'analyste de Sustainalytics qui étudie une entreprise. Ces trois éléments sont essentiels pour rendre les notations de risque ESG spécifiques aux entreprises, c'est-à-dire pour garantir que la notation reflète correctement l'environnement dans lequel une entreprise opère.

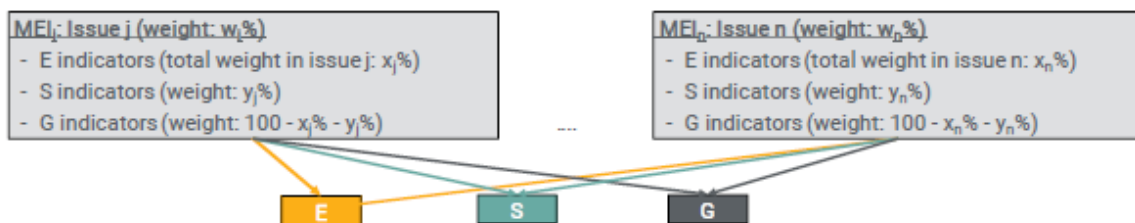
Pour résumer, les 4 étapes pour arriver à une exposition spécifique à l'entreprise sont les suivantes :

- Étape 1 - Évaluation de l'exposition de la sous-industrie : Les analystes ont déterminé l'exposition des entreprises qui opèrent dans un sous-secteur donné.
- Étape 2 - Désactivation de l'enjeu : L'analyste exerce son jugement professionnel pour décider si la question est applicable à une entreprise ou si elle doit être désactivée.
- Étape 3 - Évaluation bêta : Pour les problèmes qui ont été identifiés comme étant importants pour un sous-secteur donné, un bêta est évalué au niveau de l'entreprise individuelle, reflétant les écarts spécifiques à l'entreprise par rapport à la norme du sous-secteur.
- Étape 4 - Calcul du score d'exposition aux problèmes : Le score d'exposition est multiplié par le bêta de l'enjeu pour obtenir le score final d'exposition d'une entreprise à un enjeu ESG important.

**Ces éléments sont ensuite réconciliés pour évaluer le risque ESG comme suit :**

MEI scores : Material ESG Issues ou Enjeux ESG importants






Exhibit 31: E/S/G Cluster Scores as Linear Combinations of MEI Scores



En dehors de Sustainalytics, nous avons aussi nos propres opinions d'analystes et pouvons être en désaccord avec leurs appréciations. Pour cette raison, nous intégrons également notre propre connaissance des entreprises résultant d'années de suivi et de dialogue avec celles-ci et veillons à nous informer constamment à partir de différentes sources pour nos analyses financières comme extra-financières.

S'agissant de nos autres fournisseurs de données et d'informations extra-financières, nous pouvons citer notamment Kepler Cheuvreux, la Société Générale ou encore ODDO BHF dont les ressources ESG permettent d'enrichir notre analyse des sociétés.

### Dans le détail nos partenaires sont :

- Votes aux AG : ISS et Glass Lewis pour l'exécution – AFG et Glass Lewis pour les recommandations France et Europe   GLASS LEWIS 
- Analyse des valeurs grâce aux études de brokers (ODDO, Société Générale, Kepler ...) et au corporate access
- Analyse des risques ESG et des controverses par Sustainalytics 
- Actualité extra-financière et culture ESG : Novethic, brokers
- Analyse de données ESG : Bloomberg, Refinitiv 

### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

#### 3.3.1 Exclusion

##### Exclusions liées aux activités controversées dans :

##### ❖ L'armement :

- **Armes controversées** : bien que la plupart des armes considérées comme controversées soient soumises à des traités internationaux tels que la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, il n'existe pas à ce jour de définition ni de catégorisation universelle des armes controversées. L'acceptation de ces dernières diffère donc selon les acteurs du secteur public ou privé qui les évoquent.

Nous excluons de nos portefeuilles les fabricants et vendeurs d'armes controversées en nous appuyant sur la définition qu'en donne Sustainalytics, à savoir les armes provoquant "de graves impacts humains, à la fois indifférenciés et disproportionnés sur les civils, qui subsistent des années après la fin d'un conflit<sup>3</sup>."

**Seuils d'exclusion** : nous n'investirons dans aucune entreprise impliquée dans la fabrication et/ou la vente des armes controversées suivantes : les mines antipersonnel (obligation légale), les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munition ainsi que les armements utilisant de l'uranium appauvri ou du phosphore blanc.

- **Armes légères (armes de poing et fusils)** : D'après l'ONU, "La prolifération généralisée d'environ un milliard d'armes légères en circulation dans le monde — à destination de terroristes, de participants à des conflits intra-étatiques, du crime organisé

---

<sup>3</sup> Article de Sustainalytics: "Controversial Weapons: Regulatory Landscape and Best Practices." (2019)

et de guerres de gangs — continue de constituer une menace majeure à l'échelle internationale<sup>4</sup>.”

Conscients de cette réalité, nous veillons à exclure le plus que possible toute société impliquée dans la fabrication de ces armes. Grâce à l'aide de notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics, nous sommes en mesure d'identifier les sociétés impliquées et de les exclure lorsque la fabrication et/ou la commercialisation de ces armes représente une fraction significative de leur chiffre d'affaires.

**Seuil d'exclusion** : des fabricants et des détaillants impliqués dans ce secteur si la fabrication et/ou la vente de ces armes représente plus de 5% du CA des sociétés concernées.

#### ❖ **L'environnement :**

- **Charbon thermique** : Le charbon thermique est l'une des énergies fossiles qui génère les plus hauts niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> relativement à l'énergie qu'il produit. Il a aussi des effets délétères sur l'environnement (pollution de l'air, pollution de l'eau, incendies, libération de gaz toxiques et de méthane, contribution au réchauffement climatique) et requiert l'utilisation de produits chimiques et d'explosifs comportant des risques importants autant pour la santé que pour la sécurité des mineurs<sup>5</sup>.

Alors que la demande de charbon devrait augmenter, il existe un consensus parmi les scientifiques qui, afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C, a déterminé que l'élimination progressive du charbon serait obligatoire. Les réglementations actuelles vont d'ailleurs dans le sens de l'élimination progressive du charbon.

**Seuils d'exclusion** : Exclusion des sociétés impliquées dans l'utilisation du charbon si cette activité représente plus de 10% du CA de ces sociétés. Lorsque l'activité liée au charbon représente entre 0 et 10% du CA d'une société, la conservation de celle-ci dans un/des portefeuille(s) sera conditionnée à un engagement de désinvestissement progressif dont l'échéance ultime serait au maximum 2030.

- **Exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques** : nous sommes convaincus que l'exploration des zones en Arctique est insoutenable autant en raison des conditions extrêmes d'exploration que du haut degré d'imprévisibilité et de danger y étant liés ; pouvant provoquer des dommages irréversibles sur les écosystèmes. Les dommages infligés à la glace arctique provoqueraient également un rejet de carbone à un taux sensiblement plus élevé que sur les autres continents.

---

<sup>4</sup> Article de l'ONU : "Spread of 1 Billion Small Arms, Light Weapons Remains Major Threat Worldwide, High Representative for Disarmament Affairs Tells Security Council" (2020)

<sup>5</sup> Source : article "Charbon, quels dangers ?", site web : [connaissancesenergies.org](http://connaissancesenergies.org) (2020)



**Seuil d'exclusion :** exclusion des sociétés dont l'implication dans ce domaine génère plus de 5% de leur CA.

- **Huile de palme :** L'huile de palme est un vecteur majeur de déforestation de certaines des forêts primaires les plus riches en biodiversité du monde, détruisant l'habitat d'espèces déjà menacées. Cette perte de forêts associée à la conversion de sols tourbeux riches en carbone rejette des millions de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et contribue au changement climatique. Il subsiste également une certaine exploitation des travailleurs et du travail des enfants. Ce sont des problèmes graves que l'ensemble du secteur de l'huile de palme doit s'employer à résoudre.<sup>6</sup>

**Seuil d'exclusion :** nous excluons les sociétés dérivant des revenus de la production d'huile de palme ou du raffinage/commerce de l'huile de palme lorsque cette/ces activité(s) représente(nt) plus de 5% de leur CA.

Nous n'excluons pas les sociétés dérivant des revenus à partir de produits alimentaires ou cosmétiques utilisant l'huile de palme comme ingrédient de base telles que Nestlé ou l'Oréal. En revanche, nous veillons à l'amélioration de la traçabilité de l'huile de palme et au respect des Droits de l'Homme et des normes de l'OIT pour ces sociétés. Nous surveillons avec une grande vigilance les controverses pouvant survenir dans ces domaines.

#### ❖ **Les addictions :**

Concernant les addictions, nous excluons de nos portefeuilles :

- **Le Tabac :** Exclusion de la production, et de la distribution lorsque celle-ci génère plus de 5% du chiffre d'affaires d'une société.
- **Le Cannabis :** Exclusion totale du cannabis à usage récréatif. Oudart n'exclut pas le cannabis à usage médical ou thérapeutique.
- **Les Jeux d'argent :** Exclusion des casinos et des salles de jeux.

S'agissant des autres sociétés des secteurs de l'alcool et des jeux, nous prêtons une attention particulière à leur politique de prévention contre les risques d'addiction, les pratiques abusives et les comportements excessifs.

Par ailleurs, dans le secteur pharmaceutique, nous suivons de près les controverses très graves liées aux opioïdes impliquant à ce jour certains des plus grands laboratoires ou *big pharma*s. Aussi, nous veillons à ce qu'aucun des laboratoires dans lesquels Oudart Gestion\_est investi ne fasse une promotion abusive et/ou autorise la vente sans prescription médicale de traitements contenant des opiacés.

#### **Exclusion des sociétés faisant l'objet de controverses :**

---

<sup>6</sup> Source: article " Pour une production responsable d'huile de palme" de l'ONG WWF (2021)

Le respect des droits humains est étudié à travers le filtre des controverses. Oudart Gestion s'est engagé à exclure des portefeuilles les sociétés sujettes à une ou plusieurs controverses de niveau 5, niveau de controverse le plus élevé sur le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Une controverse renvoie à l'implication d'une entreprise dans des incidents liés à des facteurs ESG. Des exemples de controverses pourraient être les suivants : les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits. L'information concernant les controverses, et la façon dont une entreprise gère ces incidents, pourrait permettre aux investisseurs d'évaluer la performance de l'entreprise par rapport à ses engagements relatifs aux facteurs ESG (à savoir si les agissements de l'entreprise sont conformes à ses affirmations, ou si ses engagements relatifs aux facteurs ESG servent uniquement à servir sa publicité). Nos sources sont la base Sustainalytics, la recherche broker, la presse, les moteurs de recherche, mais aussi les sites de certaines ONG spécialisées dans la surveillance des entreprises, tout en gardant un avis critique sur leur travail.

En ce qui concerne les controverses de niveau 4, nous nous réunissons systématiquement en comité pour évaluer la gravité des implications de la société concernée dans une ou plusieurs affaires litigieuses afin de décider en conséquence de son exclusion ou non.

S'agissant des controverses de niveau 3 ayant une perspective négative, elles font l'objet d'une étude spécifique par notre analyse ESG et un dossier concernant une société peut ensuite être validé ou non par l'analyste et gérant qui la couvre. Un processus formel d'engagement et de dialogue peut alors être déclenché dans le but d'interroger les dirigeants des entreprises sur les mesures d'amélioration possibles.

Par ailleurs, nous engageons régulièrement un dialogue avec Sustainalytics pour mieux comprendre leur grille de lecture des controverses et les raisons pour lesquelles ils peuvent procéder à l'amélioration ou à la dégradation d'une note de controverse visant une ou plusieurs affaires litigieuses d'une société.

### **Exclusion des sociétés présentant un niveau de risque élevé :**

Nous tenons à jour une liste et assurons le suivi des entreprises présentant un niveau de risque élevé, correspondant aux notes High Risk (note entre 30 et 40/100) et Severe Risk (note > 40/100) attribuées par Sustainalytics.

Nous excluons systématiquement de nos portefeuilles les sociétés catégorisées en Severe Risk : ces sociétés présentent un risque particulièrement élevé dont les impacts financiers liés aux facteurs ESG sont avérés.

### 3.3.2 Notation ESG

Nous avons notamment recours à Sustainalytics pour l'appréciation ESG de nos valeurs. Ce partenaire utilise une approche par le risque qui a été détaillée en point 3.2.2, c'est-à-dire une approche qui note l'exposition au risque de chaque valeur.

### 3.3.3 Indicateurs ESG

Nous nous focalisons en particulier sur huit métriques pour analyser la performance extra-financière d'une entreprise, dont les notes appliquées au portefeuille sont comparées à l'univers de référence et reprises dans nos rapports ESG.

#### Indicateurs de Gouvernance

##### Structure du Conseil d'Administration

Évalue le degré de risques lié à l'indépendance du conseil d'administration, son intégrité, sa culture d'entreprise (corporate culture) et la diversité des membres qui le composent.

##### Qualité et intégrité du Conseil d'Administration

Évalue dans quelle mesure l'expérience, les antécédents et le comportement du conseil d'administration démontrent suffisamment ou non sa capacité à assurer un leadership et une surveillance stratégiques.

#### Indicateurs Sociaux

##### Programme de diversité

Évalue l'engagement envers l'égalité d'opportunités entre les genres. La société fournit une liste de discriminations envers lesquelles elle s'engage à lutter, produit un suivi ainsi qu'un audit de ses initiatives, tout en formant ses équipes sur ces problématiques.

#### Indicateurs Environnement et Climat

##### Intensité CO2

Mesure relative utilisée pour comparer les émissions des entreprises dans toutes les industries. Sustainalytics divise les émissions absolues par les revenus totaux, ce qui signifie que le chiffre est exprimé en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars US de chiffre d'affaires total.

#### Indicateurs Droits Humains

##### Suivi des controverses

Notre politique concernant le suivi des controverses est explicité paragraphe 3.3.1.

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ?

La notation de risques ESG effectuée par Sustainalytics évalue l'exposition aux risques liés à l'environnement et à la façon dont l'entreprise les prend en compte. Sustainalytics a défini trois enjeux ESG spécifiques (*Material ESG Issues*) qui sont directement liés aux changements climatiques : l'émission des effluents et déchets ; les émissions de carbone générées par les

activités de l'entreprise ; et les émissions de carbone générées par le cycle de vie des produits ainsi que les services produits.

Ensuite par la publication des différentes émissions (scope 1, 2 et 3) et leur évolution (grâce à l'étude des données disponibles chez nos partenaires). A titre d'information nous utilisons uniquement le scope 1 et 2 pour la rédaction de nos rapports de gestion.

### **3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs**

(construction, échelle d'évaluation...)?

La Gouvernance constitue le socle de la politique ESG d'Oudart et nous considérons que les bonnes pratiques dans ce domaine conditionnent tant la poursuite de mesures plus justes en termes d'éthique à l'échelle d'une société que de pratiques exemplaires dans les domaines du Social et de l'Environnement.

En cela, nous adoptons une approche holistique de l'ESG en commençant par l'analyse fondamentale des risques liés à la gouvernance (qui a toujours constitué le point de départ de notre analyse financière) pour ensuite hiérarchiser et évaluer les risques de responsabilité sociale d'entreprises dans leur ensemble.

Par ailleurs, notre approche de l'ESG repose sur l'analyse et l'évaluation des risques que nous appréhendons dans le détail du fonctionnement des entreprises sur de nombreux sujets les concernant (relativement à leur secteur d'activité propre) avant de nous forger une opinion globale.

Concernant les méthodologies de screening ou filtrage, nous combinons les approches suivantes :

**Exclusionary / Negative screening<sup>7</sup>**: il est appliqué notamment en excluant de l'univers d'investissement les entreprises et les secteurs impliqués dans des activités qui ne correspondent pas aux valeurs éthiques du groupe Oudart. Ainsi, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises, les secteurs ou les pays impliqués dans des activités qui ne correspondent pas à nos valeurs morales ou aux normes mondiales relatives aux Droits de l'Homme, aux pratiques de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ce negative screening inclut donc aussi par conséquent les exclusions pratiquées par le groupe pour ses fonds ESG comme expliqué en paragraphe 3 (Politique d'exclusions du groupe Oudart).

**Le positive screening**: a quant à lui pour objectif de tendre vers un nombre croissant de sociétés « Best in Class,» soit celles qui surpassent leurs pairs en matière bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité.

Afin d'augmenter la part des « best in class » dans nos portefeuilles, nous nous appuyons essentiellement sur notre provider de données extra-financières Sustainalytics qui nous aide non

---

<sup>7</sup> 'Exclusionary screening' ou 'negative screening' désigne au sens large l'exclusion d'entreprises et ou de secteurs d'un portefeuille en contradiction avec un ensemble de valeurs morales ou sociales.

seulement à déterminer le pourcentage des « best in class » dans nos portefeuilles, mais aussi à détecter de nouveaux investissements potentiels relevant de cette catégorie.

### **3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Notre évaluation ESG des émetteurs est dynamique. Le flux d'actualités, les données des émetteurs ou les réunions d'entreprise sont immédiatement pris en compte en termes d'impact tant sur les perspectives financières que non-financières d'une entreprise. Toute dégradation du profil de risque ESG est étudiée. La procédure est détaillée en partie 4.1 du code de transparence.

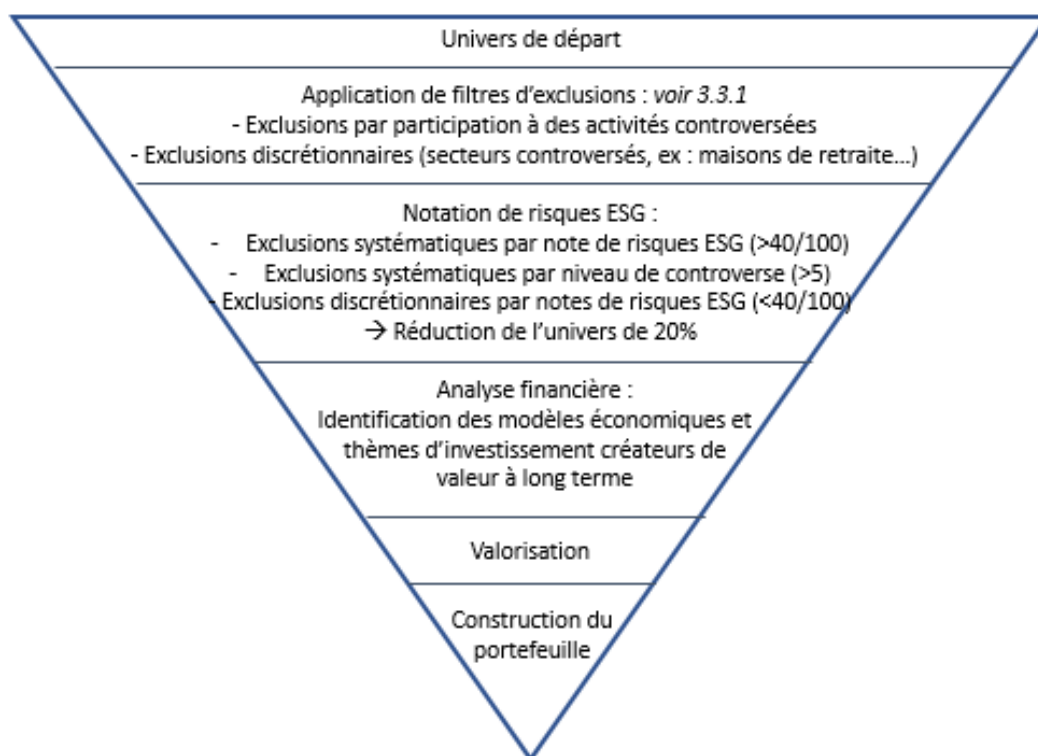
Lorsqu'une controverse survient sur une valeur détenue par le portefeuille, qu'elle nous ait été signalée par Sustainalytics ou par tout autre moyen, nous en évaluons le degré de gravité. Toute controverse supérieure ou égale à 4/5 sur Sustainalytics fait l'objet d'une réunion en comité et les controverses les plus graves (5/5) donnent lieu à l'exclusion immédiate de la société du fonds.

Le nombre et la nature des controverses du fonds dont la notation est supérieure ou égale à 4/5 sont systématiquement mentionnés dans nos rapports ESG.

## **4. Processus de gestion**

### **4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Explications du process de gestion



Le processus de sélection des titres passe par des filtres financiers et extra-financiers. Nous partons d'un univers de départ de sociétés, propre à chaque fonds, construit sur des caractéristiques se rapprochant de celles du fonds (place de cotation, capitalisation boursière...). Cet univers de départ sera retraité d'un certain nombre de valeurs afin de construire un univers d'investissement, correspondant aux sociétés parmi lesquelles le fonds peut investir.

Pour y parvenir, nous appliquons des filtres d'exclusion définis dans le paragraphe 3.3.1 du code de transparence. Deux types de filtres s'appliquent :

1) Nous excluons les sociétés dont une part de l'activité participe à des activités controversées. Pour suivre l'implication des sociétés dans ces dites activités, nous utilisons le fournisseur de données de risques ESG Sustainalytics.

2) Nous excluons de manière discrétionnaire les sociétés dont l'activité participe à des secteurs que nous considérons controversés (ex : maisons de retraite). La décision d'exclusion discrétionnaire est prise lors d'un comité, après consultation de l'équipe de gestion.

De même, nous excluons systématiquement toutes les sociétés ayant un score de risques ESG supérieur à 40/100, d'après la notation de risques ESG de Sustainalytics. Nous excluons systématiquement toutes les sociétés ayant un niveau 5 de controverse, d'après la définition de Sustainalytics (voir 2.2 Grands principes de notre démarche d'investisseurs responsables). Enfin, nous excluons discrétionnairement les sociétés ayant les plus mauvaises notes de risques ESG, inférieures à 40/100. Nous pouvons décider à la marge de l'inclusion dans l'univers d'investissement de sociétés ayant une note de risques ESG dégradée, avec une justification de la pertinence de cette inclusion (analyse et discussion avec des brokers, rencontre avec la

société...). Cette décision est évoquée en comité et partagée par tous les membres de l'équipe de gestion.

La mise en place de l'ensemble de ces filtres nous permet de définir un univers d'investissement retraité de 20% en pondération par rapport à l'univers de départ. Pour calculer la pondération de l'univers d'investissement, nous lui appliquons une pondération égale à la pondération sectorielle de l'indice de référence. Ex : le secteur de la Technologie représente un poids de x% de l'indice de référence, nous appliquons ce poids au secteur de la Technologie dans l'univers d'investissement, avec une équipondération des valeurs au sein de ce secteur. Chaque valeur de la Technologie aura un poids de x% divisé par le nombre de valeurs du secteur.

Le calcul du retraitement des 20% en pondération se fait à l'exclusion des titres obligataires et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

Par la suite, nous opérons une analyse financière des sociétés éligibles en identifiant des modèles économiques et des thématiques d'investissement créateurs de valeur à long terme. Nous analysons la valorisation de chaque société que nous sélectionnons pour la construction du portefeuille.

#### Politique de sortie d'une valeur suite à la dégradation de sa note de risques ESG

Lors de la hausse de la note de risque ESG d'une société entraînant une dégradation de son profil ESG, selon certains critères, nous avons mis en place une politique concernant la sortie de la valeur du portefeuille.

Ces critères sont les suivants :

- Une société ayant une note de risques ESG inférieure à 30/100 qui voit sa note dégradée à un niveau supérieur à 30/100

ou bien

- Une société n'ayant pas fait l'objet d'une controverse de niveau élevé (3 ou 4) est victime d'une controverse de niveau 4, ou bien si une controverse de faible niveau (0, 1 ou 2) évolue en niveau 4

Si l'une de ces situations se réalise, nous réunissons un comité ESG composé de l'équipe de gestion qui décidera au cas par cas de la sortie d'une valeur du portefeuille. En cas de décision de sortie de la valeur, le gérant devra s'exécuter dans un délai de 3 mois, selon les conditions de marché.

Afin d'identifier ces potentielles dégradations, un suivi régulier de l'évolution de la note de risques ESG est réalisé lors des comités de gestion.

#### **4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Comme précisé ci-dessus, nos convictions nous conduisent à privilégier dans notre univers les valeurs présentant un potentiel attractif en matière d'Environnement de Social et de Gouvernance. Nous faisons de même pour les critères liés au changement climatique en regardant spécifiquement les différentes émissions des sociétés et en analysant également les critères qualitatifs, tels que les différents programmes de gestion des énergies renouvelable, de gestion de l'eau ou encore de l'implication des sociétés dans des initiatives comme le CDP (Carbon Disclosure Project).

#### **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

Le taux de couverture de risques ESG du fonds Oudart Opportunités France ISR est de 100%.

Nous nous réservons cependant le droit d'intégrer jusqu'à 10% de valeurs non suivies, en cas d'opportunités particulières et nous adoptons pour ces valeurs une approche d'étude ESG différente, basée sur les différents rapports de ces sociétés, comme par exemple les rapports RSE qui sont obligatoires pour les entreprises cotées et ayant plus de 500 employés.

#### **4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Oui, le processus est en pleine évolution et a donc changé en conséquence. Au cours des douze derniers mois, nous avons progressivement intégré l'analyse extra-financière dans notre processus de gestion : nous la considérons essentielle pour atténuer les risques et identifier les opportunités.

#### **4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non

#### **4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Non

#### **4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Instruments dérivés : Néant

Titres intégrant des dérivés : L'OPCVM pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net les éventuels warrants, bons de souscription ou droits suite à des opérations sur titres. L'OPCVM n'a pas vocation à acquérir en direct des titres intégrant des dérivés.



#### **4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Il peut investir dans des actions ou parts d'OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net.

### **5. Contrôles ESG**

#### **5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

Les contrôles sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement extra-financière et le respect des contraintes ESG sont formalisés. Les contrôles de premier et second niveau s'effectuent de la manière suivante :

1. Contrôles de premier niveau : les gérants procèdent à un suivi constant du respect des règles ISR applicables.
2. Contrôle de deuxième niveau et contrôles périodiques : l'équipe du contrôle interne.

L'équipe du contrôle interne effectue un contrôle régulier de la conformité des choix d'investissement effectués par le gérant avec le respect des critères ISR.

Tous les éléments de notre démarche ISR sont contrôlés par le responsable de la conformité et du contrôle interne.

### **6. Mesures d'impact et rapports ESG**

#### **6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?**

Nous évaluons la qualité du fonds par la notation Sustainalytics des sociétés investies ainsi que par le rapport qui permet d'analyser critère par critère la performance ESG du fonds. Nous examinons également la performance ESG du fonds secteur par secteur, afin de décider quels secteurs sont les plus performants d'un point de vue ESG et méritent d'être surpondérés ainsi que ceux dans lesquels nous devons réduire nos lignes d'investissement. Nous utilisons enfin les différents indicateurs présentés en *partie 3.3.3* pour comparer notre portefeuille ou à notre univers.

#### **6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?**

Nous utilisons les indicateurs mentionnés dans la partie **3.3** qui sont intégrés dans notre rapport ESG.

**6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

Nous informons les investisseurs principalement par le biais de notre site internet.

**6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Oui. Nous pensons qu'une communication claire et continue avec les clients et les autres parties prenantes sur notre stratégie et notre engagement ESG sont importantes. Nous publions les résultats de notre politique de vote et d'engagement sur notre site internet

[Lien vers la politique de vote et d'engagement](#)